

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-320
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

**OBJET : MISE A
JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DE LA
MAIRIE AU 1^{ER}
JANVIER 2025**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du
tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 afin d'entériner les changements de statuts, les arrivées
et départs qui modifient le nombre des postes permanents et prévus au budget.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} JANVIER 2025 :

Le total des postes budgétés est de 235 postes dont **208** postes permanents au lieu de 206 au
1^{er} janvier 2024.

- 1 deuxième poste d'adjoint technique en espaces verts a été créé.

- 1 poste de chargé de communication a été créé, précédemment occupé par un alternant.

Les postes contractuels non permanents sont au nombre de 27, notamment à cause des remplacements d'agents absents et des vacataires du périscolaire du fait notamment du besoin non couvert par l'Etat pour l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

Par ailleurs, 3 postes à temps non complet sont augmentés de 8h hebdomadaires afin d'intégrer les heures complémentaires effectuées tout au long de l'année pour pallier l'augmentation des effectifs en maternelle d'enfants accueillis en restauration.

La dépense de personnel demeure identique.

Il s'agit de :

- d'un poste d'adjoint technique porté de 18.5h à 26.5h hebdomadaires soit de 50 % à 75.71% avec RTT
- d'un poste d'adjoint technique porté de 22.5h à 30.5h hebdomadaires soit de 64.29% à 87.14% sans RTT
- d'un poste d'adjoint technique porté de 24h à 32h hebdomadaires soit de 68.57 % à 91.42 % sans RTT

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

